

Image not found or type unknown



ASL NON INSCRITE A LA PREFECTURE

Par **celclo**, le **06/04/2010** à **12:06**

NOTRE ASL n'a jamais été inscrite à la préfecture par le syndic. Est-ce une faute de sa part. En effet, ce syndic nous a été désigné par le tribunal et cette non inscription retarde les signatures des actes de rétrocessions des parties commune à la mairie.
Qui peut me dire ce que nous devons faire ? merci de votre aide urgente